

COLLECTIF BONUS

LES ATELIERS D'ARTISTES DE LA VILLE DE NANTES

Sites de Félix Thomas et de l'îlot des îles

Des artistes en préparation d'un projet d'exposition ou d'une commande spécifique peuvent avoir besoin d'un atelier pour une occupation de courte durée (1 à 6 mois maximum, non renouvelable).

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES ATELIERS POUR UNE COURTE DUREE

- La mise a disposition sera contractualisée par une convention d'occupation précisant les engagements de l'artiste et de l'association Bonus.
- une participation au frais de gestion et d'animation des deux sites s'élèvera à 5 € le m² mensuel toutes charges comprises.
- L'occupant devra souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les dommages susceptibles d'être causé aux tiers du fait de son activité. L'occupant est tenu de souscrire une assurance « dommages aux biens professionnels » avant l'entrée en jouissance dans les locaux.
- L'artiste devra s'acquitter de l'adhésion annuelle à l'association Bonus s'élevant à 10 €.
- Les lieux mis à disposition de l'occupant sont destinés à un usage exclusivement d'atelier. Toute autre activité est expressément interdite. L'occupant n'est pas autorisé à utiliser les lieux comme logement.
- L'occupant ne pourra mettre les lieux à disposition de tiers, même en partie, provisoirement ou non.
- L'occupant versera à l'association Bonus, au jour de la signature de sa convention d'occupation, un dépôt de garantie d'un montant d'un mois de participation au frais de gestion et d'animation.

Note

- Tous les espaces d'atelier sont partagés par 2 artistes.
- Nombre d'atelier disponible pour ce type de demande : 1 par site

CRITERE DE SELECTION

La candidate ou le candidat devra répondre au critère suivant :

- être un artiste professionnel ou en voie de professionnalisation dans le champ des arts visuels.

Cette proposition ne concerne pas les étudiants en cours de cursus dans des établissements d'enseignement ou de formations artistiques.

SELECTION DES CANDIDATS

Un jury composé de deux membres de la direction collégiale de Bonus sélectionne les artistes bénéficiaires des ateliers de durée courte.

Le jury se réunit autant de fois que cela est nécessaire.

PIECES A FOURNIR

- une documentation artistique ;
- un cv.

CONTACT

Pour toutes informations complémentaires : candidature@collectifbonus.fr